

- Rasoirs électriques: Les exportations canadiennes sont négligeables.
- Moulages: Vise les PMA; d'importantes exportations canadiennes sont touchées (\$150 millions), y compris des pièces relevant du Pacte automobile; une constatation de l'existence d'un préjudice devrait être faite vers le 4 avril.
- Jus de pomme: Vise l'Argentine, l'Allemagne de l'Ouest et l'Autriche. Les exportations canadiennes en jeu totalisent seulement \$3 millions ; une constatation de préjudice devrait être faite vers le 1^{er} mai.
- Fourches de chariots élévateurs: Cette requête vise le Canada; notre principal producteur et exportateur serait très durement touché en cas de restrictions commerciales; l'USITC devrait faire une constatation de préjudice vers le 1^{er} juin.

Dans le cas d'une requête présentée en vertu de la section 201, le Président a le pouvoir discrétionnaire d'accepter, de rejeter ou de modifier toute recommandation de l'USITC visant une réduction des importations.